

Il n'y aurait pas de problème d'ajustement d'indemnités de députés si la population avait l'avantage de vivre convenablement. Il s'agirait d'avoir en place un mécanisme d'ajustement de salaire véritablement indexé au coût de la vie dans cette nouvelle ère économique, appelé indexation. Ce mécanisme d'ajustement devrait tenir compte des variations, des baisses aussi bien que des hausses, des périodes de crise et de prospérité. Cela serait un moyen de tenir réveillés les législateurs qui ont tendance à s'endormir quand le chômage devient le cauchemar d'un trop grand nombre de Canadiens et quand les grèves se multiplient, avec les conséquences connues, à cause d'un système financier continuellement en divorce d'avec les réalités économiques de l'heure.

J'ai de bonnes raisons de croire que la population canadienne en général serait bien disposée à payer de bons salaires à des législateurs qui organiseraient un système économique qui permettrait à tous et à chacun de vivre convenablement. Toutefois, on hésite à payer une grosse indemnité à des administrateurs qui maintiennent un système de taxes, de dettes, de grèves, de multiplication de crimes et toutes les difficultés qu'on connaît.

Mon collègue de Bellechasse (M. Lambert) a fait une suggestion pratique à la Chambre des communes le 25 novembre 1974, lors du débat sur le budget, en citant quelques extraits d'un bill soumis à l'attention des représentants américains le 22 août 1935. Il a aussi souligné l'importance du bill C-201 présenté à la Chambre par le député de Témiscamingue (M. Caouette), et qui aurait permis d'apporter des améliorations valables au système défectueux que nous subissons.

● (2110)

J'ai en main un article du journal *Le Droit* du 29 janvier 1969, ayant pour titre:

Un revenu garanti satisfaisant: Droit social de tous les Canadiens

—et je cite, c'est court:

Un programme destiné à assurer un revenu annuel garanti satisfaisant, programme que le Conseil canadien du bien-être considère comme un droit social de tous les Canadiens, devrait être institué «le plus tôt possible», affirme le Conseil dans sa déclaration.

Tenant compte des difficultés économiques éprouvées par les personnes en chômage à bénéficier de leur droit aux prestations quand elles n'ont plus de revenus, à la suite de la perte de leur emploi, et compte tenu aussi des milliers d'autres qui continuent à exister avec leur maigre pitance de bien-être social, le tout paralysé par un système bureaucratique onéreux et trop souvent plutôt provocant que bienfaisant, il est grand temps d'établir un régime de revenu garanti, non seulement pour les députés, les ministres, les sénateurs, les juges et les fonctionnaires de diverses catégories, mais pour tous les Canadiens. Il ne s'agit pas de tout chambarder ou d'organiser une imprimerie comme certains simplistes le prétendent.

Nous avons les institutions en place. C'est une question d'ajustement des valeurs, une question de comptabilité par laquelle le mécanisme financier pourra refléter la richesse réelle en tenant compte de la dignité de la personne humaine, de la valeur des choses qui peuvent être produites en quantités suffisantes pour nourrir, loger et vêtir la population.

C'est cela la solution: assurer à tous et à chacun un revenu garanti. C'est un droit social de tous les Canadiens. Ce droit naturel de vivre découlant de la naissance doit passer bien avant les règlements établis par les manipulateurs de l'argent et du crédit.

Traitements des députés—Loi

Remarquons bien qu'il est impossible d'établir une société juste sur de l'argent emprunté, et c'est dans ce tourbillon d'inquiétudes, de la peur du lendemain pour la plupart des Canadiens que nous avons assisté au cours du mois de décembre 1974, un peu avant le congé des fêtes de Noël et du Nouvel An, à un débat sur le bill C-44, loi ayant pour objet d'augmenter les indemnités des députés de la Chambre des communes et des sénateurs, et par une coïncidence curieuse, ceux qui ont contribué le plus à paralyser les négociations, ce sont les députés qui bénéficient au moment opportun des contributions des syndicats, dont le rôle principal est d'obtenir pour leurs membres des augmentations de salaire.

Inévitablement, dans un climat de ce genre, en ajoutant les erreurs de stratégie du début, les négociations étaient vouées à un échec même si la plupart des participants paraissaient désireux d'obtenir l'augmentation proposée.

Heureusement que la grève a pu être évitée et remplacée par un congé d'un mois au même salaire qu'auparavant, période d'études et de réflexions sur le bien-fondé des revendications.

Durant la même période, un autre groupe de politiciens à Québec se débattaient tant bien que mal, et plus souvent mal que bien, pour l'obtention d'augmentations d'indemnités en utilisant des arguments de tous genres et pas toujours appropriés.

Il est malheureux de constater que souvent l'orgueil mal contrôlé, l'appât du gain, les ambitions politiques contribuent à faire commettre autant de bévues. Dans leur détermination à tenir jusqu'au bout, ils ont obtenu une rétroactivité monétaire au 1^{er} avril 1974, et le chambardement de tout le mobilier, au coût total de \$179,600, sans trop tenir compte d'un slogan rarement mis en pratique, «L'achat chez nous».

Quelques-uns de nos séparatistes pourront «jongler», confortablement allongés dans un «lazy boy» fabriqué en dehors des frontières de l'État du Québec. Observant le bon côté de la transaction, il est possible de découvrir pour cette équipe d'excellents motifs d'inspiration.

Il serait aussi très intéressant de constater les diverses réactions des participants, si des débats de ce genre avaient lieu durant une campagne électorale. Il serait vraiment captivant d'entendre un candidat promettre à son auditoire que, s'il est élu, l'une de ses principales occupations sera de prendre tous les moyens à sa portée en vue de s'assurer pour lui une bonne augmentation d'indemnité.

J'ai souvent entendu des organisateurs politiques se plaindre des difficultés qu'ils éprouvent à réunir leurs électeurs en assemblée durant une campagne électorale. Je m'étonne un peu que l'on ait omis de placer une banderole aux couleurs assorties sur le «Trudeau Express», indiquant le salaire désiré: \$45,000 par année. Ceci aurait suscité la curiosité et un bon nombre de questions. Il est évident que le comportement des politiciens varie avant et après les élections. Le journal *Le Droit* rapportait, le 16 janvier 1975, que les ministres ontariens songeaient à abaisser de 5 p. 100 leurs indemnités dans un geste symbolique, expliquant le plus sérieusement possible que la «lutte contre l'inflation devait démarrer quelque part». C'est un bel exemple de la diversité des réactions.